



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 17 octobre 2023**

**N°11 – D.17.10.2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**8.1. Répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) 2024-2025**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, DAVOINE Paule-Annick, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, CHARLETY Arthur, BOLZE Catherine, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, COLL Jean-Luc, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine, DEVILLERS Thibaut.

**Membres représentés :** BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), MERLE Elsa (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), BALICCO Laurence (donne procuration à LAURENT Alain), LAMBLIN Jacob (donne procuration à VILAIN Coriandre), LE ROY Anne (donne procuration à DAVOINE Paule-Annick), WARIN Malo (donne procuration à DOULAT Léonce), BORDAS Christian (donne procuration à COLL Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGÉAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel), SCOLAN Virginie (donne procuration à VINCENT Thierry).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 octobre 2023,  
Vu le passage en commission permanente du 10 octobre 2010,

Considérant la proposition des capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle de MMOP par voie d'accès à la rentrée 2024-2025 comme suit :

**Nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et ventilation par voie d'accès**



	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	108	54	18	8	188
LAS 1	30	15	6	3	54
LAS 2-3	70	35	10	6	128
Paramed 2-3	5	0	2	-	7
Passerelles	12	6	2	-	20
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>110</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>390</b>

\* Sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de l'UGA

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et la ventilation par voie d'accès comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorable	1
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et la ventilation par voie d'accès comme présentés ci-dessus

Publié le : 06/11/2023

Transmis au Rectorat le : 06/11/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 17 octobre 2023  
Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services adjoint

Le directeur général des services,  
Jérôme PARET  
Karim SELLAMI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.